

ORGANISATION POLITIQUE

COMMENT FONCTIONNE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ ?

L'organisation politique de la Communauté de Communes s'articule autour du Président, Yvon LERAT, des 11 Vice-présidents et des 45 conseillers communautaires qui se réunissent en Bureau et lors des Conseils Communautaires.

Le Président



Yvon LERAT a été élu Président de l'intercommunalité en 2014 par les conseillers communautaires. Il est l'organe exécutif de la Communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide des services et décide des dépenses à engager. Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

Les 11 Vice-présidents



Ils représentent le Président, par délégation, pour l'exercice des différentes compétences de la Communauté.

Le Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. C'est le cœur décisionnel de l'intercommunalité. Chaque décision est soumise au vote des délégués communautaires issus de chaque commune. Le Conseil est également un espace de débats. Il donne les grandes orientations de la politique à mener et vote le budget. Les séances se tiennent une fois par mois et sont ouvertes au public.

Le Bureau Communautaire



Composé du Président et de 11 Vice-présidents, le Bureau communautaire met en œuvre les décisions et les orientations prises par le Conseil Communautaire. Il prépare les décisions à prendre par le Conseil. Au-delà de la gestion des affaires courantes, sa première mission est de préparer les orientations prises par le Conseil. Il agit aussi, par délégation du Conseil, pour faire fonctionner la Communauté de Communes au quotidien.

Les Commissions



Composées de conseillers communautaires et d'élus municipaux, les commissions sont des espaces de réflexion, de propositions, de débats. Leur rôle : traduire en actions concrètes les politiques de la Communauté de Communes. Des actions qui seront proposées au Bureau communautaire et soumises au vote du Conseil Communautaire.

ALLER PLUS LOIN


SUR LE SITE

- > La mise en œuvre des décisions
- > L'activité du Conseil Communautaire

EN TÉLÉCHARGEMENT



Projet de mandat


 TÉLÉCHARGER (.PDF, 2,43MO)

 FEUILLETER



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h